

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18117865

10 JUL 2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone des tribunaux

N° d'entreprise : 0674438624

Dénomination

(en entier) : **ADATA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Siège : **rue des cultes 34-36, 1000 Bruxelles**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Cession des parts /Démission / Nomination/ transfert du siège social

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, à 18h au siège social.

A été tenue l'Assemblée Générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée ADATA dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, rue des cultes 34-36.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame DUONG THANH MAI, gérante.

L'ensemble des parts est représenté.

La présente Assemblée a pour ordre du jour :

- 1.Cession des parts sociales
- 2.Démission et nomination des gérants
- 3.Transfère du siège social

Et que les formalités légales ont été remplies pour la convocation de l'Assemblée Générale et déposées sur le bureau les justificatifs prévus à cet effet.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

Cession des parts sociales :

Madame NGUYEN THI THU HA et Monsieur NGUYEN VAN QUYEN cèdent la totalité de leurs parts sociales à Monsieur LE VAN DAT. Après cette cession, Monsieur LE VAN DAT détient la totalité des cent parts sociales.

Démission et Nomination du gérant :

Madame DUONG THANH MAI démissionne de son mandat de gérant avec effet immédiat. L'Assemblée Générale accepte sa démission et lui donne décharge pour la gestion.

Monsieur LE VAN DAT est nommé gérant par l'assemblée générale avec effet immédiat, il accepte sa nomination et son mandat sera exercé à titre gratuit.

Transfert du siège social :

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social pour le fixer à Quai des Péniches 69/3A, 1000 Bruxelles avec effet immédiat.

Divers :

Néant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature